CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient ayés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces.—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, théâtres et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Les Annonces des mariages, et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de biblioth. &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan ordonnées par la justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparément et au prix ci-dessus énoncé.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

BANQUE DES MERCHANTS.

Nouvelle-Orléans, le 18 dec. 1838.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu dans la maison de Banque, le lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures jusqu'à midi. W. W. FRAZIER, Caissier.

19 dec—td

BANQUE DES MERCHANTS.

Nouvelle-Orléans, le 18 dec. 1838.

AVIS—Cette banque tire à vue sur Philadelphie et New-York. W. W. FRAZIER, Caissier.

19 dec—10

COMPAGNIE DE LA BANQUE & DU GAZ.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1838.

LES livres de transfert de cette institution seront fermés du 3 au 7 janvier prochain inclusivement.

24 dec—11 J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—22 dec. 1838.—Cette banque sera fermée mardi 25 du courant, et elle le sera aussi les 1er. et 8 janvier prochains. Les billets dus les jours susmentionnés devront être payés les jours précédens.

22 dec G O HALL—Caissier

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, 21 dec. 1838.—Cette banque sera fermée, mardi 25 du courant et le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets dûs ces jours, devront être payés la veille. Les offres à l'escompte devront être faites les samedis précédents.

22 dec MARTIN GORDON Jnr.—Caissier

BANQUE DES AMELIORATIONS.—Cette Banque sera fermée mardi 25 courant, ainsi que le 1er. et le 8 de janvier prochain. Les billets dus ces jours, devront être effectués les lundis, et les offres pour l'escompte devront être faites les samedis précédents. J. H. RABOTEAU, Caissier.

21 dec

BANQUE D'ORLEANS.

Le 20 decembre 1838.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu dans la maison de Banque, le lundi 7ème jour du mois de janvier prochain, depuis onze jusqu'à deux heures.

Par ordre de la Direction.

21 dec—13 J. P. NISBET, Caissier.

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES ET DE BANQUE D'ATCHAFALAYA.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1838.

CETTE banque sera fermée Mardi prochain, 25 du courant, et les Mardis 1er et 8 de janvier prochain. Les notes et les billets dûs ces jours-là seront payables les Lundis précédents; et les billets offerts à l'escompte devront être présentés les Samedis précédents. C. HARROD, caissier.

21 dec

BANQUE DE CARROLLTON.—20 Décembre 1838.—Cette Banque sera fermée mardi, 25 du courant, et les mardis 1er. et 8 janvier prochain. Les paiements dûs ces jours-là, doivent être faits les lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte, doivent être présentés les samedis précédents.

21 dec JOHN NICHOLSON, Caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 20 Décembre 1838.—Cette Institution sera fermée les mardis 25 du courant, 1er. et 8 Janvier prochain. Les paiements de billets dûs ces jours-là, et les offres à l'escompte devront être faits les lundis précédents. A. BAUDOUIN, Caissier.

21 dec—15

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZE de la Nouvelle-Orléans —19 Décembre 1838.—Cette banque sera fermée les mardis 25 du courant, 1er. et 8 janvier prochain. Les paiements dus ces jours-là, doivent être faits les lundis précédents, et les billets offerts à l'escompte, doivent être présentés les samedis précédents. J. W. HOUSTON, Caissier.

20 dec—15

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.

Nouvelle Orléans, 20 décembre 1838.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque, le lundi 21 de janvier 1839, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi.

20 dec C. HARROD, caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ.—4 décembre 1838.—L'élection annuelle des directeurs de cette institution, pour l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.

5 dec J. W. HOUSTON—Caissier

BANQUE DE CARROLLTON.—Nouvelle-Orleans, 3 décembre 1838.—L'élection annuelle des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à la Maison de Banque, lundi 7 Janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

4 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

POELES—POELES!—S. Locke & Co. No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poeles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon de Spoor, patentés, de toutes grandeurs ; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie ; poêles à fourneaux, idem à James, à deux et trois bouilloires ; fours de campagne ; poêles à navires et à steamboats ; aussi, des tuyaux de poêles, que l'on pourra sur demande. 24 dec—a

PROCLAMATION

E. D. White, *Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, au Juge de la Cour de Paroisse de Natchitoches, et à tous ceux que ces présentes concernent.*

ATTENDU que le siege de l'un des représentans de la paroisse des Natchitoches, à la Chambre des Representans de l'Etat de la Louisiane, est devenue vacante par le décès de S. P. Russell ; je lance en conséquence ce writ, ordonnant qu'une élection ait lieu dans ladite paroisse, aux lieux ordinaires des élections, le lundi septième jour de janvier prochain, et les deux jours suivants, pour suppléer à la vacance ci-dessus mentionnée, et que la dite élection soit conduite d'après la loi.

(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce vingt-deuxième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-trente huit, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante-troisième.

Par le Gouverneur : (signé) E. D. WHITE

Wm C. C. Claiborne, Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION.

E. D. White, *Gouverneur de l'Etat de la Louisiana, aux Juges des Paroisses d'Est et Ouest-Feliciana, et à tous ceux que ces présentes concernent : Salut.*

ATTENDU, que le siege du Senateur du comté de Feliciana, dans le Sénat de l'Etat de la Louisiane, est devenu vacant par le décès de Joseph H. Johnson, je lance en conséquence ce Writ, ordonnant qu'une élection ait lieu dans le dit comté, aux lieux ordinaires des élections, le jeudi dixième jour de Janvier prochain et les deux jours suivans, pour suppléer à la vacance occasionnée comme il est dit ci dessus, et que la dite élection soit conduite conformément à la loi.

(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce 21e jour de décembre de l'année de Notre-Seigneur, mil-huit cent-trente-huit, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante troisième.

Par le Gouverneur. (signé) E. D. WHITE.

Wm C. C. Claiborne, Secrétaire d'Etat.

MORUS MULTICAULIS—Le soussigné vient de recevoir une grande quantité de Morus-Multicaulis, véritables, et de première qualité, de quatre à neuf pieds de haut et garnis de branches. On invite les amateurs à venir les examiner.

Il a également reçu par le navire Octorara, et actuellement en déchargement, 1000 pêchers et autres arbres fruitiers. WM. DINN,

29 déc 17, rue de la Commune.

MARRONNAGES.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron, de chez le soussigné, il y a environ deux semaines, un griffe foncé nommé BAZILE ou JIM, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 p. 5 ou 6 pcs. Le jour avant son départ, il a été vu conduisant un dray à l'encoignure du Rail-road de Pontchartrain et de la Levée. Il a une femme dans la rue Casa Calvo, entre celles de Mandeville et d'Espagne. Cet esclave ne parle qu'anglais. Il portait, lors de son départ, un chapeau gris avec un ruban vert, une levitte courte à la façon des marins, un pantalon de cotonnade et une chemise blanche. Il est bien connu au cabaret de Mr John, encoignure des rues d'Espagne et Casacalvo. La récompense susdite sera donnée à celui qui le conduira dans une des geoles de cette ville, ou chez son maître, No. 221, rue des Magasins, faubourg Ste. Marie.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir cet esclave, sous les peines prévues par la loi.

13 déc—1m P. SHEILS.

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne, depuis le 15 décembre courant, la négresse nommée LUTICIA, âgée de 35 à 36 ans, taille 5 pieds, à peu près, marquée de petite vérole et bien grasse. On la voit plusieurs fois déguisée en homme. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville, ou l'amènera chez la soussignée, au No. 110, encoignure Bourbon et St-Louis.

29 dec—4 VEUVE BASTIDE.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.—Est partie marronne de chez le soussigné le 25 du courant, la négresse nommée LAURETTE, âgée d'environ trente ans, taille de cinq pieds cinq pouces trois lignes, mesure anglaise, teint rougeâtre, parlant l'anglais et le français. La récompense susdite sera payée à quiconque la logera dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. Paroisse Jefferson, le 26 décembre 1838.

27 dec—4 FELIX DELERY.

DETENU à la geole de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 29 août 1838.

30 août—2T FRANCOIS GARIC—shérif.

CHEVAUX EPAVES.

Ont été amenés chez le soussigné, syndic de la paroisse St-Bernard, le 1er courant, un cheval et une jument bais avec une marque blanche au front; la jument a deux pieds de derrière blancs. Si lesdits animaux sont pas réclamés d'ici au cinquième jour de janvier 1839, ils seront vendus à l'encan, le même jour, par le syndic, à 10 heures A. M.

16 dec—a JOSEPH SOLIS, syndic.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 24 LEÇONS.—M. Vannier, Géomètre-Arpenteur, ancien dessinateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire la Française en 24 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres, No. 150, entre les rues Toulouse et St-Louis, ou rue Ste-Anne, No. 64.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 27 nov

ECRITURE.—Les Dames et Messieurs sont respectueusement informés que l'Académie d'Ecriture de DOLBEAR, encoignure des rues du Canal et de l'Allée de la Bourse, est actuellement en opération progressive. Elle est conduite par MM. A. & E. Everett, et le public peut être assuré qu'aucune peine ne sera épargnée, durant cette saison, pour maintenir la réputation dont jouit cette institution depuis sept ans. Le but principal est de donner à l'élève une main courante de commerce, qu'il peut acquérir avec facilité et promptitude. Pour la commodité des personnes qui sont occupées dans la journée, il y a une Classe du Soir, qui commence à 7 heures.

Les institutions qui voudraient faire prendre des leçons à leurs élèves, sont informés qu'il leur sera fait une forte réduction dans les prix.

Les dames pourront recevoir des leçons à domicile, ou bien à l'Académie, comme elles le désireront.

Les personnes qui désireraient acquérir une écriture à la fois courante et facile, sont priées de s'adresser à l'Académie susdite. 24 dec

Nouvelle Orléans.

PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,

Encoignure St. Philippe et Royale.

Pension par trimestre	$72
Demi-pension par mois	12
Externat par mois	8

Cette Pension a toujours de bons professeurs pour la Classe Française, la Classe Anglaise, la Langue Espagnole, le Dessin, la Musique, la Danse et l'Ecriture. 15 nov—6m.

PENSION DE DEMOISELLES,

Rue Philippe, auprès du Gouvernement,

DIRIGÉE PAR MADAME GRANET.

CONDITIONS :

	par mois	
Demi-pension		$16
Externat		10
Piano	do	10
Harpe	do	12
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	6
Usage du Piano	do	1
Espagnol	do	6

1° Les livres, ardoises &c. se paient séparément.

2° Un mois commencé se paie en entier.

3° Les paiements se font régulièrement chaque mois.

4° Il ne sera fait aucune déduction pour les absences ni pour les vacances.

Madame Granet est secondée par des maîtres choisis, et M. Granet fait lui-même les leçons de français.

Institution Jefferson.

Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par B. Granet, docteur ès-lettres

Passage de la Bourse, entre Conti & Bienville.

(Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est on ne peut plus favorable à ce genre d'établissement. On n'y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.)

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division élémentaire comprend les diverses branches d'une éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.

L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés et observés.

CONDITIONS :

Classe élémentaire par mois		$10
Classe supérieure		15
Langue Espagnole		6

Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.

2o. Un mois commencé se paie en entier.

3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.

4o. Les paiemens doivent se faire régulièrement chaque mois.

HEURES DE CLASSE de 8 1/2 à 3, excepté le jeudi. 18 septembre

SLOKE et Cie. No. 8, Front Levée, reçoivent par les derniers arrivages d'Europe, un nouvel approvisionnement à leur Magasin de Quincaillerie, qui complète entièrement leur assortiment ; le tout sera vendu à bon marché pour du comptant, ou de bons billets à ordre de la ville. 24 dec.—a

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 1 escalin la livre.—Bon vin à 4 escalins le gallon: 5000 livres de vieux cuivre, 600 livre de vieux fer, au magasin de ANT. MICHOUD,

20 nov Encoignure Vieille Levée et Ursuline.

LES soussignés ayant pris des arrangements à cet effet, se chargeront entièrement aux affaires de commission, de se charger des achats et ventes de produits et de marchandises, et s'occuperont aussi des expéditions.

JOHN T. LAGUERENNE & Co, rue Toulouse.

Références.

Messrs. James W. Breedlove, Nlle Orléans.

Borie & Bohlen, } Philadelphie.

P. L. & E. Laguerenne,

Birkhead & Pearce, Baltimore.

A. Lanbat,

P. A. Hargous, } New York.

E. K. Collins & Co.

1 déc—a

BUREAU de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nlle. Orléans et Nashville, 29 novembre 1838. Traites sur New-York, à vendre en sommes et à dates convenables aux acheteurs.

JAMES H. CALDWELL, Président.

1 déc—1m

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.—AVIS.—A dater du 1er décembre prochain, un char extra pour le soir partira du hangard, rue Poydras, pour Lafayette, et les lieux intermédiaires, tous les jours à 11 heures. Prix des billets 37 1/2 cents, ou $35 pour le cent.

29 nov JOHN HAMPSON, chef ingénieur.

AVIS.—Les personnes à qui il peut être dû par la succession de T. Mossy Jeune, sont prévenues de faire connaître leur titre au soussigné, et ceux qui doivent, voudront payer entre ses mains.

13 déc—3 en 30 T. MOSSY.

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfants, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits matelots, pardessus, redingotes à la polonaise, manteaux, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour manteaux, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pèlerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. VOR. DECAUX,

12 dec—6m 75, rue Royale.

UNE personne qui a une connaissance pratique des affaires et la routine d'un comptoir, désire trouver à se placer. Elle est connue dans les villes de l'Ouest et de l'Est, ayant été employée dans les affaires, pour son propre compte, ces dernières années. Elle désirerait être employée comme marchand ou teneur de livres, travaux auxquels elle dévouerait toute son attention et son influence pour le mieux des intérêts de ses employés. S'adresser à

BOGERT & HAWTHORN,

5 déc—1m 63, rue Gravier.

AVIS.—L. P. MAXWELL, HUGHES & CO. ayant abandonné l'établissement de leur maison en cette ville, pour la saison actuelle, ont pris des arrangements avec Mr. W. Bogart, afin qu'il s'occupe de toutes les affaires qui leur seront adressées. Les consignations du Grand-Gulf et de Port Gibson, Miss. et de Columbia, Ark. (où leurs maisons continuent leurs opérations) et toutes celles des autres points, lui seront faites pour leur compte.

Nouvelle-Orléans, 1er. décembre 1838.

3 dec—26

PLANCHES de cypre pour plancher—100,000 pieds de cypre à plancher, coupé dans la bonne saison, à vendre à l'entrepot de M. Gray, el devant moulin à scie de Byrne. S'adresser sur les lieux.

25 dec—6

LE soussigné a actuellement en déchargement du Yazoo, une consignation de marchandises des Indes Orientales, qu'il vendra à bon marché pour clore l'envoi : elle consiste en :

Une caisse de shals de crêpe, brodés très supérieurs,

Des tables de centre, tables à thé,

Boites à thé, jeux d'échecs, boites à cigares,

Boites d'amadou avec des allumettes à cigares.

JAMES B HULLIN,

25 dec 91, rue du Canal, au premier.

DEMANDE.—Un économe pour une grande habitation à sucrerie, distante d'environ soixante-dix milles au dessus de la ville. On donnera de bons salaires à une personne qui serait bien qualifiée sous tous les rapports. S'adresser à Josse Strong, au Verandah, ou à N. & J. DICK & Co.

A VENDRE par le soussigné—300 caisses savon de 68 livres chaque, 260 dito de 20 livres chaque, de la marque de Meachant; 100 caisses thé poudre à canon, de 24 livres chaque, 260 dito dito de 6 livres chaque, 200 sacs café de Java.

G. LEGENDRE,

28 dec 13, rue Bienville.

UNE BELLE CHEVELURE.

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux ris et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la porte même de la fortune est remplie par les cœurs généreux d'une jeunesse pensante que n'ont plus de cheveux. Pour remédier à ces inconvéniens, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chute des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris, empêche les cheveux de grisonner, et leur rend leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables qui produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du Baume d'Oldrige.

Lisez la Liste suivante :

Mr. Robert Wharton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent, savoir :

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état primitif.

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste

Section St-George, No. 86, 5e rue Nord.

John P. Inglis—331 Arch st.

John D Thomas, M D—163 Race st

John S. Furey,—101 Spruce st

Hugh Macarty,—243 South 7th st.

John Gord Sr.—123 Arch st.

Les soussignés âgés et ceux qui paraissent à porter perruque, pourraient peut-être n'en pas reconnaître tous les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut nous être refusé dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que leurs cheveux sont encore intacts.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pensylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs W. P Inglis, John S. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et dignes de foi, que je les ai entendu parler de ce Baume, et j'ai la confiance dans tout ce qu'ils ont dit.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.

ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observez que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chutes du Niagara, et le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher St. près Maiden Lane, et partie au magasin de Farrell, New...

MELASSE—50,000 gallons mélasse à vendre par 12 dec R. BRUGIER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Faillite de Joseph Girodeau.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 décembre 1838, sous la direction de Mr. Joseph Reynes, syndic des créanciers du dit Girodeau, il sera vendu le samedi 5 janvier 1839, à 10 heures du matin, à l'établissement ci-devant tenu par ledit Girodeau, au bout du chemin à coulisses de Pontchartrain, dans la ville de Milneburg, au lac, tous les meubles garnissant le susdit établissement.

Conditions—Comptant. 24 dec—16

Vente de propriétés de grande valeur.

PAR J. B. BLACH.

Le sera vendu, le vendredi 11 de janvier 1839, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés ci-après décrites, savoir :

UN LOT DE TERRE situé à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, ayant 180 pieds de face à la Baie, jusqu'à une profondeur de 180 pieds où il s'élargit de 60 pieds, de manière à avoir un arpent de large, sur une profondeur totale de 40 arpents. Sur ce terrain est construit le superbe HOTEL de la Baie St. Louis et ses dépendances. La bâtisse principale a 90 pieds de face à la Baie, sur 30 pieds de profondeur, et se divise au rez-de-chaussée, en une salle à manger de 90 pieds de long sur 30 de large, à l'une des extrémités de laquelle sont deux jolies chambres, au premier cinq bonnes chambres, galeries tournantes de dix pieds de large, au rez-de-chaussée et au premier.

Une belle BATISSE neuve, à étage, de 210 pieds de longueur, 15 de largeur, divisée en 40 chambres.

Une superbe SALLE de 30 pieds de long, sur 30 de large, avec galeries de 15 pieds de large sur la façade, ensemble deux bons bains et une buvette.

Une BATISSE de 150 pieds de long à l'usage des domestiques.

Une belle CUISINE, deux fours, une grande cave et quatre chambres y attenant, écurie, remise, un magasin de 100 pieds de long, un poulailler, une glacière de la contenance d'environ 10,000 livres, lieux d'aisance, &c. &c.

Un puits intarissable, fournissant une eau limpide. Devant l'Hôtel est un joli parterre, pourvu de jasmins, jasmins doubles d'Arabie, grands ducs, ainsi qu'une allée de 90 pieds de long, plantée de beaux cèdres.

Dans la cour de derrière, il y a une quantité de beaux arbres, tels que beaucoup de meuriers et dans la profondeur un verger et un jardin potager.

Le verger et le plus beau du Nord de la Baie, a environ 1100 pieds de long, sur 7 pieds de large, de chaque côté duquel sont quatre chambres à bains de 10 pieds carrés chacune. Le dit établissement sera vendu avec tout son ameublement, draps, linge de table, &c.

Un LOT DE TERRE, situé rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St.-Philippe, ayant mesure française, 40 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre appartemens, 2 cabinets et une galerie ; une bâtisse en briques, couverte en terrasse, composée de 6 appartemens, lieux d'aisance, un bain, puits hydraulique, &c.

UN LOT DE TERRE situé rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant mesure américaine, 30 pieds de face sur 80 pieds de profondeur, avec puits et une cuisine.

UN LOT attenant au précédent, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, ensemble une MAISON brique, composée de quatre appartemens, une belle cave, cabinets, couverte en ardoises, de 50 pieds de long sur 20 de large, un joli chambre à bain, les cours en carreaux, une citerne, ...

CONDITIONS—...

$50 DE RECOMPENSE—Il a été volé pendant la nuit du 27 au 28 décembre courant, une cassette noire contenant environ $1000 en billets de banques et billets de municipalité. Ce vol a été commis au bureau du recorder de la 1ère Municipalité; quiconque dénoncera le ou les voleurs ou fera trouver la dite cassette recevra la récompense susdite.

PAUL BERTUS,

29 dec Recorder de la 1ère municipalité.

APRES avoir pris connaissance de l'avis publié dans l'Abeille du 27 courant, par M. Jules Lacaze, je crois devoir prévenir le public que ces billets n'ont jamais été perdus par ma négligence, puisque je ne les ai jamais vu depuis que je suis dans la maison de J. LACAZE.

29 dec—3 J. E DARSSE.

ME. E. PROCTOR a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'elle vient de prendre l'hôtel de la Marine, situé sur la Levée, entre les deux halles. Le dit hôtel a été réparé à neuf, et est prêt à recevoir des pensionnaires.

Elle espère, par la situation centrale de cet établissement, l'attention qu'on portera aux convives, et la table à laquelle on donnera tous les soins, mériter l'encouragement du public. 29 dec

UNE bonne Vache laitière venant du Hâvre et à vendre à bord du navire Olympia, cap. Gray, à qui l'on peut s'adresser vis-à-vis le poteau No. 55, 1re Municipalité. 29 dec—3 F. PERPET.

A VENDRE par le soussigné—

100 barriques vin rouge St. Julien Médoc 1834,

150 do do St.-Estèphe do 1835, 1836 et 1837,

50 do do Petits Médocs,

200 caisses vin rouge Léoville Médoc 1834,

200 do do St Julien do 1835,

200 do do Haut Brion 1836,

200 do vin blanc Haut Sauterne 1834,

200 do do Haut Barsac 1834,

200 do do en demi-bouteilles, Haut Sauterne et Haut Barsac.

Le vin en caisses est de la marque Veuve Delbos & Fils de Bordeaux. R. A. LEFEBVRE,

28 dec 10, rue Toulouse.

A VENDRE—Un excellent briquetier, entièrement acclimaté et depuis nombre d'années dans l'Etat. Pour les conditions, s'adresser au No. 88, rue de la Douane. 29 dec

A LOUER—Trois nègres de choix, bon bûcheron, et domestiques fidèles. S'adresser à J. B. DESDUNE fils.

Rue Vieuxbe, entre Mandeville et Espagne.

29 dec—6

HABILLEMENTS—Un grand assortiment d'habillements à bas prix, propres au trafic de la campagne et à l'usage des habitants, à vendre comptant, par FROST & Co,

29 dec 8, rue de la Douane.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre

100 caisses toile à chemises, 7/8 et 4/4, blanchie;

75 balles toile à draps 4/4 et 5/4;

25 " linseys et kerseys, pour nègres;

15 caisses coutil et jeans, rayés;

300 rames papier à enveloppe;

—AUSSI—

200 barils biscuit de bord;

300 fréquins graisse fraîche; 25 barils do;

60 barils excellent Bœuf de l'Ouest,

30 fréquins Beurre de Goshen;

100 caisses Fruits conservés, de Philadelphie.

GODFREY, LAWRIE & SMALL,

29 dec 28, Vieille Levée.

PORTER & BIERRE—En barriques et barils, de la marque de Danson, en débarquement des navires Mersey et Octorara de Philadelphie, au magasin et à vendre par J. D. DENEGRE,

29 dec 16, rue de la Douane.

FEUILLES DE CUIVRE ET DE FER—500 paquets d'excellent Fer anglais, nos. 12 à 27, R. G.; 3000 feuilles de cuivre à chaudronier, 30 sur 60, pesant de 9 à 100 livres chaque; 25 caisses feuilles de cuivre à doublage, de 14 à 30 onces; 50 verroux d'un pouce et demi, à vendre par COIT & Co,

29 déc 20, rue de la Douane.

EN débarquement du navire John Marshall, 10 quarts de barriques vin d'Oporto; 10 quarts de pipes Madère de Minet, 20 caisses cornichons, assortis. 10 demi boites thé de Souchong; 30 caisses anchois, et 200 damejeannes, à vendre par WOOD & SIMMONS,

28 dec 80, Magasins.

LE soussigné, depuis peu de retour de France, annonce au public qu'il a apporté un grand assortiment d'instrumens de musique, savoir :

Pianos droits; ... d'église, dito de Barbarie à divers airs ... figures, ... guitares, ... violons, ... flûtes, ... triangles, violes, serinettes de différentes ... Paris, et autres ... Musique pour tous les instrumens.

Il fait en même temps savoir au public, qu'il se charge des réparations aux divers instrumens de musique. T.E. BENOIT.

25 dec—15 rue de Chartres, encog. Jefferson. 176.

CHARBON DE CANNEL.—En déchargement du navire Rotschild, un peu au-dessous du chemin-à-coulisses de Pontchartrain, et à vendre en quantité convenable aux acheteurs, à prendre à la Levée.

27 dec—6

AVIS est par le présent donné qu'une élection de huit directeurs de la société pour le soulagement des orphelins mâles, qui devront servir pour l'année prochaine, aura lieu au bureau du caissier de la banque du Canal, lundi, 7e. jour du mois de janvier, 1839 depuis midi jusqu'à deux heures sous la surveillance du président. GREEN B DUNCAN,

19 dec—15 secrétaire.

LEGENDRE & BERNIAUD, No. 27, rue St. Louis, offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages: 250 barriques vin rouge de Montferrand et St-Julien; 50 barils vin blanc Haut-Sauterne; 1,800 caisses vin rouge de St-Julien et St-Estèphe; 150 paniers bouteilles à vin; 10 caisses anisette, de 50 paniers chaque; 200 caisses liqueurs assorties; 50 do do do en vases chinois, à dessins grecs; 20 caisses maraschino supérieur; 20 do do curaçao; 150 caisses kirsch suisse; 50 do do absinthe et un assortiment général d'épicerie. 27 dec

AVIS—La raison en commandite de F. J. FORSTALL & FRERE, est dissoute par consentement mutuel. F. J. FORSTALL & L. E. FORSTALL, seront chargés de la liquidation, et à cet effet continueront seulement à se servir du nom de la dite raison. F. J. FORSTALL.

27 déc N. DE LIZARDI & Co.

AVIS—Les soussignés ont formé une Société sous la raison de FORSTALL, ROMAN & Co, et continueront le même genre d'affaires par commission en général, que faisaient précédemment leurs prédécesseurs F. J. Forstall & Co.

F. J. FORSTALL,

L. E. FORSTALL,

C. H. KERNION,

27 dec. CHARLES ROMAN.

BUREAU DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELLE-ORLEANS ET NASHVILLE.

Le 22 décembre 1838.

AVIS AUX CONTRACTEURS.—Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 22 de janvier 1839, pour l'entreprise de la construction de cinq à dix milles de chemin commençant à la Passe Manchac, et s'étendant vers cette ville.

On peut voir les spécifications à ce bureau, où l'on fera connaître les conditions. D. HOARD,

25 dec—1m Ing. en chef, et Surintendant.

LE soussigné ayant reçu une commission de député arpenteur des terres des Etats Unis, offre ses services au public, pour arpenter et marquer les limites de toutes les terres dans quelque partie de la Louisiane qu'elles se trouvent.

Il continuera comme par le passé, toutes les opérations, soit comme arpenteur, ou comme ingénieur. Tels que alignement, arpentages, plans, dessins, niveaux, profils, calculs d'excavations, levées, le contenu de murs, etc. etc., en ville ou à la campagne. Il portera la plus grande promptitude dans l'exécution des commandes qui lui seront confiées. Les prix seront modérés, et les conditions sont pour du comptant.

FRED. WILKINSON,

Bureau no. 59, rue des Magasins, à l'Arcade de Banks. 11 déc—16,2ps

A VENDRE en magasin, par le soussigné;

400 Onces Sulfate de Quinine Pelletier,

200 Caisses Cerises à l'eau-de-vie, premier choix;

500 Caisses Vin Rouge;

1 Caisse Linon français;

300 Caisses Liqueurs assorties;

50 Malles françaises;

200 Caisses Absinthe suisse;

100 Paniers Champagne, première qualité;

Parfumerie assortie;

Porcelaines de table,

1 caisse livres d'éducation, français.

G. WARTELLE,

17 dec—1m 151, rue St-Louis.

CUCULLU, LAPEYRE & Co, offrent à vendre,

130 Sacs beau Café Vert de Santiago;

100 do de Havane, vieux;

350 Caisses Sucre blanc de la Havane;

... 400,000 Cigares ... 24 dec

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION JEAN BAPTISTE CARVIN.—Vente par le Régister des Testamens.—Le mercredi, 30 janvier 1839, à midi, en vertu et en exécution d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 15 décembre 1838, au procès en partage, intitulé : "succession de Jn. Bte. Carvin—Marianne Gayarré alias Galarré contre veuve J. B. Carvin, tutrice, et dame Rivière et son époux, pour un partage," le dit décret signé le 20 décembre 1838; il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé au faubourg Clouet, mesurant soixante pieds de face à la rue de la Piété sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue Clara, formant l'encoignure des dites deux rues, et faisant partie du lot désigné sous le No. 101 sur le plan du dit faubourg; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les dits billets en cas non-paiement, porteront intérêt, à raison de dix pour cent l'an.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tes.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire, not. pub. 28 dec.

SUCCESSION DE CHARLES GARNIER.—Vente par le Régister des Testamens.—Le lundi vingt et un janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre de la vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 novembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Charles Garnier, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

TROIS PORTIONS DE TERRE à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (en bloc) figurées au plan de la continuation de Mandeville, fait par L. Bringier, arpenteur général, le 3 juillet 1834, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, la première desquelles portions de terre est bornée par le lac Pontchartrain, et les rues Laurel, Monroe et Decatur, et est composée des lots Nos. 29 et 42, inclusivement, laseconde est bornée par les rues Laurel, Monroe et Vaudreuille et l'avenue des Florides, et est composée des lots Nos. 43 à 53 inclusivement; et la troisième est bornée par les rues des Florides, Decatur, Monroe et Vaudreuille et contient les lots Nos. 53 à 75 inclusivement.

Conditions—$1666.66, avec 5 pour cent d'intérêt du 4 mars dernier et $3 frais de protêt payables comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale.

DIX AUTRES PORTIONS OU LOTS DE TERRE, situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany (aussi en bloc) et figurés sur le plan de la continuation de Mandeville, fait par Louis Bringier, le 3 juillet 1834, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, savoir :

Cinq lots désignés par les Nos. 24 à 28 inclusivement, attenant les uns aux autres et compris entre les rues Monroe, Ducatur et Cambronne et le chemin public, de soixante pieds de large faisant face au lac; une partie de la surface de ces lots de terre est comprise dans un grand ravin figuré audit plan et est couverte par les eaux de ce ravin—et cinq autres lots, désignés par les Nos. 58 à 62 inclusivement, attenant les uns aux autres, et compris entre les rues Ducatur, Cambronne, Monroe et Florida, ayant chacun 120 pieds de face aux rues Monroe et Florida, sur 2050 pieds de profondeur.

Conditions pour ces dix lots—$2000 comptant avec 5 pour cent d'intérêt sur $1000 du 4 décembre 1837, le même intérêt sur pareille somme de $1000 à partir du 1 décembre prochain, $3 frais de protêt, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale; lesquels billets, s'ils ne sont ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à 10 pour cent du jour de leur échéance. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, not. pub.

20 dec

SUCCESSION de feu James Clark Wilson—Vente par le Régister des Testamens—Le mardi, quinze janvier 1839, à midi, en vertu d'un jugement de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 5 décembre 1838, au procès No. 1234, intitulé: "F. Verloin Degruy, vs. l'exécuteur testamentaire de James Clark Wilson;" le dit jugement signé le 10 décembre 1838; il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les propriétés foncières ci-après décrites, dépendant de la susdite succession, savoir :

Quatre lots de terre, situés au faubourg Saulet de cette ville, désignés sous les numéros onze, douze, treize et quatorze, dans l'ilet compris entre les rues Hercule, Clio, Calliope et Grand, conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 4 mai 1833, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, en cette ville; le lot No. onze, formant encoignure aux rues Grand et Calliope, et mesurant 32 pieds de face à la dite rue Grand sur 127 pieds de profondeur et face à la rue Calliope; le lot No. douze, attenant au précédent, et ayant 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, le lot No. treize ayant 32 pieds de face à la rue Grand sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, et le lot No. quatorze ayant 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la dite rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, le tout mesure anglaise.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du demandeur au susdit procès, et assurés par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite jusqu'à parfait paiement; les dits billets, s'ils ne sont ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans pour cela accorder à l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant David L. McCoy, not. pub. 14 dec

SUCCESSION DE GIOVANETTI.

Vente par le Régister des testamens.

MERCREDI, le second jour de janvier 1839, à midi, à la Bourse, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de Nicolas Giovanetti, décédé, les propriétés ci-après décrites :

20 lots de terre situés dans la ville de Carrollton, ilet No. 14, et mesurant comme suit : les lots Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Gelabert, sur 122 pieds de profondeur; le lot No. 8 formant l'encoignure de la rue Jackson. Les lots Nos. 9 et 10, trente pieds et demi de face à la rue Jackson, sur 122 pieds de profondeur. Les lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Treize (Thirteen), sur 122 pieds de profondeur; le lot No. 11 formant l'encoignure de la rue Jackson; le lot No. 20 formant l'encoignure de la rue Eagle.

12 lots de terre situés dans la même ville de Carrollton, dans l'îlet No. 16, dans l'îlet renfermé par les rues Colapissa, Jackson, Thirteen et Holly-grove, mesurant comme suit ; les lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, chacun 30 pieds et demi de face à la rue Thirteen, sur 122 pieds de profondeur; le lot No. 7 formant l'encoignure de la rue Holly grove; et le lot No. 16 formant l'encoignure de la rue Jackson. Les lots Nos. 17 et 18, trente pieds et demi de face à la rue Jackson, sur 152 pieds et demi de profondeur.

Conditions : moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque, et portant 10 pour 100 par an d'intérêt en cas de non paiement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

30 nov

COUR DES PREUVES—Succession de Dame Isabella Williamson Peirce, épouse décédée de Richard Brenan, vente par le Régister des Testaments.—Le mercredi, seize janvier 1839, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la communauté qui a existé entre Richard Brenan, et son épouse décédée Isabella Williamson Pierce, les propriétés et esclaves ci après décrits, savoir :

BIENS-FONDS.

1o. Un terrain situé au faubourg Saulet de cette ville dans l'ilet borné par les rues des Nayades, Clio, du Prytanée et Calliope, et désigné par le No. un sur un certain plan fait par Chs. F. Zimpel, député arpenteur-général, en date du 8 avril 1835, et déposé en l'étude du sieur William Christy, not. pub. le dit terrain mesure vingt-six pieds sept pouces, cinq lignes de face à la dite rue des Nayades, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Calliope (le dit terrain est un terrain d'encoignure et forme l'une des encoignures des susdites Nayades et Calliope.)

2o. Deux terrains, situés au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson en cet Etat, dans l'ilet compris entre les rues Ste-Marie, des Ursulines ou Ste Ursule, Félicité, et Tainturier, désignés sous les numéros, trois et quatre d'un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, en mars 1836, et annexé à un acte de vente de Maurice Cannon à James C. Wilson, passé le 19 janvier 1837, pardevant le sieur Jules Mossy, not. pub., le dit No. trois, formant encoignure aux rues Ste. Marie et Tainturier, et mesurant trente-un pieds onze pouces, cinq lignes de face à la rue Ste-Marie et trente-deux pieds dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds un pouce trois lignes face à la rue Tainturier, et de cent vingt-huit pieds, cinq pouces, six lignes sur la ligne de lot No. quatre; et le dit No. quatre, attenant au dit lot No. Trois, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste.-Marie, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne du dit lot No. trois, et de cent vingt-sept pieds dix pouces deux lignes sur la ligne opposée, et trente-deux pieds dans le fond ; le tout mesure anglaise; ensemble toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

ESCLAVES.

Une négresse nommée Charlotte, âgée d'environ vingt-deux ans, avec son enfant d'environ trois ans.

Conditions—Les biens-fonds à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, et les esclaves à quatre mois; le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Christy, not. pub. 13 dec

SUCCESSION DE FEU EULALIE URANIE MOORE, décédée femme Emmanuel Dalcour.—Vente par le Régister des Testamens.—Le jeudi, dix janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, l'esclave suivant:

HELENE alias HARRIET, mulâtresse américaine, domestique de maison, attaquée d'un mal d'oreille périodique.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur ladite esclave jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant Théodore Seghers, notaire public. 7 dec.

SUCCESSION BERANGER—Vente par le Régister des Testamens—Le samedi, cinq janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Denis René Sr Béranger, les propriétés ci après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou St. Jean, entre les rues Tremé et Plauché, à droite en allant au du Bayou, mesurant environ 18 pieds de face sur environ 150 pieds de profondeur entre deux lignes rétrécissant la dite profondeur, ensemble toutes les bâtisses en mauvais état qui y sont construites.

2o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 8, de l'îlet no. 108, suivant un plan particulier fait par L. Surgi, architecte, le 2 novembre 1837, et déposé en l'étude du Sr. L. T. Caire, notaire, mesurant le dit lot de terre au pieds français 30 pieds de face à la Promenade des Champs Elysées, entre les rues Magistrats et de la Loi, sur 90 pieds de profondeur.

3o. Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. 6, 7, 8 et 9, de l'îlet no. 209, au plan dressé le 5 septembre 1837 par L. Surgi, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, formant ensemble le no. 27 au livre des plans; les dits terrains ayant chacun mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Chasseurs, sur 104 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, le no. 9, formant encoignure aux rues des Chasseurs et de la Vesta.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et ... de crédit, en billets endossés à satisfaction avec ...

W F C DUPLESSIS, Régister des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant L. T. Caire, notaire public. 3 dec

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu Peter Callahan.—Vente par le Régister des Testamens.—Le samedi, cinq janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, pour compte de la susdite succession, une esclave, nommée MARY, blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison. Conditions : comptant.

3 dec W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

SUCCESSION de J. P. E. D. Livaudais—Vente par le Régister des Testamens—Lundi le sept janvier 1839, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nelle. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 novembre 1838, rendu dans l'affaire pour un partage intitulé P. E. Layet, cohéritiers de S. P. E. D. Livaudais, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de P. E. D. Livaudais et afin d'opérer un partage entre les héritiers, la propriété ci-après décrite:

Un morceau de terre dans la paroisse intérieure de Lafourche dans l'endroit appelé la vacherie Dugué Livaudais, lequel morceau de terre est l'espace réservé pour le canal de navigation établi entre le lac Ouachita et le Bayou Lafourche, lequel morceau de terre mesure trois cents pieds de largeur dans la prairie et cent quatre vingt pieds, ou un arpent de largeur dans les terres boisées, aboutissant par l'extrémité Est, aux terres de MM. Derbigny et Lebreton et par l'autre extrémité aux terres de Mme. Field et borné dans la partie du bois de M. Lemuir Layet récemment acquises par M. François Layet et dans la partie Sud par les terres appartenant au sieur Deblieux, tel au surplus que le tout est figuré sur le plan dressé par Bourgerol arpenteur le vingt-cinq août 1838. Sur lequel plan le dit espace ou morceau de terre est marqué "Réservé à la compagnie de navigation."

Conditions Comptant.

Acte de vente pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

4 dec W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

SUCCESSION de feue Claire Rochon, décédée veuve de Thomas Dorget—Vente par le régister des testaments—Le mardi 22 janvier 1839, à midi en vertu d'un ordre de vente rendu le 13 novembre 1838, par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves suivans, savoir:

Kitty, négresse américaine, âgée d'environ trente ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant Mary, d'environ neuf ans.

Aussi—Une négresse nommée Deley, âgée d'environ 50 ans. Conditions comptant.

20 dec W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable J. N. Duncan, juge Président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans et par le consentement des parties, il sera vendu, le 31 de Janvier 1839 à 1 heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, une portion de terre située au faubourg Jackson, désigné par le No. 50 divisé en deux lots, les Nos. 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 70 pieds de face au chemin de la Métairie, cent cinquante pieds face à la rue Alexandre, soixante pieds de face à la rue Dumaine, et 77 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 2. le lot No. 2 mesure cent quarante pieds face à la rue Dumaine, soixante et dix-sept pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 1 et cent-soixante pieds, face au chemin de la Métairie, après un plan dressé par J. N. Depouilly et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, Notaire public, saisie à la poursuite de Thomas Powell.

Conditions, Quatre cents piastres comptant, et la balance payable à un et deux ans en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

24 dec B. BEAUREGARD—Marshal.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 14 janvier 1839, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Deux terrains situés au faubourg Washington, désignés sous les Nos. 12 et 13 de l'îlet No. 13. d'un plan dressé par J. Pilié, déposé en l'étude de F. de Armas, not. pub. les dits lots attenant l'un à l'autre, ayant [mesure américaine] 20 pieds chacun face à la rue Mandeville, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur, sur lignes parallèles. L'ilet No. 13 est compris entre les rues Lafayette, les rues Morales et du Port et la Promenade des Hons-Enfants, saisis à la poursuite de P. J. Tricou et P. J. Tricou.

Cette vente étant la seconde et la dernière, la propriété sus-décrite sera adjugée au plus haut enchérisseur, et vendue à un crédit de 12 mois en bonds endossés à satisfaction du Marshal, portant intérêt à raison de 5 pour cent l'an, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

24 dec B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 14 Janvier 1839, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Un îlet de Terre, au faubourg Washington, district Lacourse Pandelly, désigné par le No. 24 au plan déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, lequel îlet est compris entre les rues Hancock, de l'Industrie et Tricou et la promenade Florida, saisi à la poursuite de P. J. Tricou.

Cette vente étant la seconde et la dernière, la propriété sus-décrite sera adjugée au plus haut enchérisseur et vendue à un crédit de 12 mois en bonds endossés à la satisfaction du marshal, portant intérêt à raison de 5 pour cent l'an, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

24 dec B. BEAUREGARD, marshal.

Jean Terrade contre Jean Deiss.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Alexandre Lanceville, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nelle. Orléans, j'exposerai en vente publique, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le vendredi, 4 janvier 1839, à midi, un cheval et une charrette, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Condition - Comptant.

24 dec B. BEAUREGARD, marshal.

Municipalité No. 2 contre Mme Jahble.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, rue des Magasins, entre les rues Delord et Dudantier, le vendredi 4 janvier 1839, à quatre heures P. M., le contenu d'un Café saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions: comptant.

24 dec B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable John Nicholson Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, le 17 janvier 1839, à 1 heure P M.

Deux lots de terre situés devant le cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Johnson, St. Pierre, Galvez et de Chemin Carondelet, désignés par les nos 130 et 131; le lot no. 130, mesurant 31 pieds de face au chemin Carondelet, 98 pieds 8 pouces et 8 lignes sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mme. de Pontalba, 99 pieds 4 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot no. 131 et 41 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la ligne du fond, et le numéro 131, mesure 30 pieds de face au chemin Carondelet, 95 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du no. 130, 90 pieds de profondeur sur l'autre ligne et 7 pouces et 8 lignes face à la rue Galvez et formant l'encoignure, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire de John A. Merle & Co.

Conditions comptant.

14 déc B. BEAUREGARD, marshal.

Jacob L. Florance vs Nelson Fouché & Dutreuil Fouché.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 18 janvier 1839, à 1 heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, la propriété ci-après décrite, savoir cinq terrains situés au faubourg Duralde, et désignés par les Nos. 16, 17, 20, 21 et 22 de l'îlet No. 26, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue de l'Indépendance sur 98 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur. Saisis dans cette affaire.

Condition, comptant. B. BEAUREGARD, marshal.

15 dec

J. Dufour vs. P. Rilleux & A. Chevalon.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 4 janvier 1839 à 1 heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, UN ILET DE TERRE situé au faubourg Washington, désigné par le No. 15, sur un plan déposé en l'étude de J. Mossy, notaire public, le dit îlet est compris entre les rues Emilie, de la Liberté, de l'Avenue des Florides et la propriété des Religieuses Ursulines, composé de onze lots, lequel mesure 341 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Emilie et 120 pieds de profondeur et face à chacune des rues de la Liberté et Promenades des Florides. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions—comptant. B. BEAUREGARD, marshal.

20 nov

Michel Debergue contre Joseph Princesse et Chas. Rogers.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon O P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, le mardi 15 janvier 1839, à 1 heure P. M. un terrain situé au faubourg Franklin, désigné par le No. 3, de l'îlet No. 13, suivant un plan particulier du dit îlet, dressé par Joseph Pilié, le 19 décembre 1833, le dit îlet étant compris entre les rues Champs-Elysées, Libéraux, Marigny et de la Force, et mesurant 36 pieds de face à la rue des Libéraux, sur 100 pieds de profondeur [mesure américaine]. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.

13 dec B. BEAUREGARD. Marshal.

Isaac Phillips contre Madame Kennard.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, encoignure de la rue Julie et Tchoupitoulas, le 2 janvier 1839, à 4 heures de l'après midi, Un lot de meubles saisi dans cette affaire.

Conditions comptant.

21 dec B. BEAUREGARD, marshal.

Albert Piernas vs. Jean Orefly & P. M. Huard—No. 6898.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nelle.-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le 31 janvier 1839 à 1 heure P. M. deux lots de terre situés au faubourg Washington (District Duralde) dans l'îlet renfermé par les rues Congrès, Indépendance, St. Jean Baptiste et St. Avide; les dits lots sont désignés par les Nos. 20 et 21, sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la 3me. Municipalité, et déposé au bureau de Joseph Cuvillier not. pub., les dits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue de l'Indépendance, sur 94 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Condition, comptant. B. BEAUREGARD, marshal.

19 dec

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Madison, No. 33, le lundi 7 janvier 1839, à 1 heure P. M. un lot de meubles, saisi pour satisfaire le jugement rendu en faveur de Dr. Formento.

Condition—Comptant. B. BEAUREGARD, marshal

27 dec

Auguste Vignaud contre Louis Carel.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi, 5 janvier 1839, à 4 heures P. M., encoignure de la rue Philippa et Canal, le contenu d'un cabaret, saisi dans cette affaire.

Conditions—Comptant. B. BEAUREGARD, marshal

27 dec

FORGES PORTATIVES ET PATENTEES—20 forges de la manufacture de Conklin, convenables aux habitans, et aux bateaux à vapeur. A vendre par COIT & CO., 20 dec 20, rue de la Douane.

FIL A VOILE ET FICELLE—50 balles à vendre par COIT & CO., 29 dec 20, rue de la Douane.

FERBLANC—4,500 caisses en magasin, et à vendre par COIT & CO., 29 dec 20, rue de la Douane.

BLANC DE BALEINE ET HUILE—150 caisses blanc de baleine, 20 barriques et barils huile de baleine pure, à vendre par COIT & CO., 29 dec 20, rue de la Douane.

AVIS LEGAUX.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que ces présentes pourront concerner—Salut. Qu'il soit connu que sur la demande de William H. Kerr, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu et en exécution d'un ordre de vente de la susdite Cour des Preuves, en date du 27 juillet 1836, et rendu dans l'affaire de la succession de feu Adam Kindelon, les propriétés, biens et effets ci-après décrits, furent, le 10 août mil huit cent trente-huit, pour compte de ladite succession, offerts en vente publique, à l'encan, par le ministère de A. D. Dorlocourt, député Régister des Testaments, conformément à l'article 990 du Code de procédure de l'Etat de la Louisiane, et furent adjugés au dit William H. Kerr, plus offrant et dernier enchérisseur, comme suit, savoir :

La moitié indivise d'une certaine étendue de terre, située du côté Ouest de la rivière Tickfaw, dans la paroisse Livingston, (Louisiane), et connu communément sous le nom de Ross Tract, contenant six cent quarante acres, ensemble avec les maisons, bâtimens, améliorations, machine et appareil en dépendant, ainsi : un lot d'outils de forgeron; adjugés à William H. Kerr pour le prix de deux mille cinq cents piastres, $2500.

L'autre moitié indivise de cette propriété appartient audit W. H. Kerr.

Conditions de la vente: La dite propriété et dépendances seront vendues pour ce qu'elle pourrait rapporter à douze mois de crédit, l'acquéreur devant fournir un cautionnement à la satisfaction du juge de la Cour des Preuves de la Nouvelle-Orléans, et de l'exécuteur testamentaire du défunt, avec hypothèque sur la susdite propriété.

A ces causes, toute personne qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les propriétés et dépendances ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, ce vingt-deuxième jour du mois de décembre, A.D. 1838.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

24 dec

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—17 décembre 1838.—No. 10,346—Alphonse Fleury contre ses créanciers—Sur motion de M. C. N. Delery, avocat de Jn. Bte. Grounx, l'un des créanciers de l'insolvable, qui informe la Cour que l'assemblée des créanciers qui devait se tenir le 9e. jour du mois de novembre dernier, n'ayant pas eu lieu, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable aura lieu en l'étude de Charles Foulon, notaire public, le 4e. jour du mois de janvier prochain, afin de procéder à la nomination d'un autre syndic, conformément à un jugement rendu le 27 octobre dernier.—Extrait des minutes—Bureau du greffier.

LOUIS R. COURTIN, député greffier.

19 dec—30

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENT POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	4 h.	A. M	Char à cheval à	5 h.	A. M.
Locomotive	6	"	Locomotive	7	"
"	8	"	"	9	"
"	10	"	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P M	"	3	"
"	4	"	"	5	"
"	6	"	"	7	"

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.

Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera le trajet toutes les heures; à sept heures et demie, ce char commencera à partir toutes les demi heures, et continuera toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 8 heures du soir du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.

Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.

Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.

29 nov JOHN HAMPSON, ingénieur.

LE soussigné a perdu ou égaré le billet à ordre dont voici la teneur: "Nouvelle Orléans, 10 novembre 1835.—Trois ans après la date, je promets de payer à l'ordre de Noah Harrington, la somme de trois-cents piastres et point de compte, pour valeur reçue. (Signé) R. PUTNAM.

Endossé :

N. Harrington-Jr.

Tourné & Beckwith

B. Cadillan, Ex. Test de P. Lafaye."

Ledit billet a été protesté pour non-paiement, par Amédée Ducatel, notaire public, le 17 de novembre 1838, et n'a pas été depuis payé par le tireur ni les endosseurs. Comme il n'est d'aucune valeur et d'aucune utilité à personne autre qu'à l'exécuteur ci-dessus nommé, et au soussigné, toute personne ou personnes qui pourraient l'avoir trouvé, sont respectueusement priées de le remettre au soussigné, à son bureau, rue Conde No 157, et les tireurs et endosseurs du dit billet sont par le présent avertis de ne pas le payer à personne autre qu'au soussigné.

Nouvelle Orléans, 20 décembre 1838.

20 dec C. N. DELERY.

LE soussigné, syndic de la faillite Stanislas Bégouin Jeune, désirant mettre au clair le tableau de répartition de ladite faillite, prie les personnes qui auraient des réclamations à faire, de les lui adresser dans le délai de dix jours, au bout duquel le tableau sera déposé. Nouvelle-Orléans, le 24 décembre 1838.

L'HOTELIER Fils,

25 dec—10 11, rue Toulouse.

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE.—A dater du 30 décembre, tous les samedis à 3 heures après midi, une voiture partira de l'encoignure Royale et Dumaine pour le Détour des Anglais et reviendra en ville le lundi matin. Les personnes qui désireront aller passer la journée du dimanche à la chasse pourront profiter de cette occasion moyennant $3 par personne pour aller et revenir. Elles trouveront là, un logement commode et une bonne table.

25 dec—10 GUERIN & POUVERIN.

BANQUE DES MERCHANTS

Nelle-Orléans, le 27 dec 1838.

AVIS—Cette Banque sera fermée mardi, le premier de Janvier prochain. Les traites et les billets qui sont dûs ce jour, devront être payés le lundi précédent (31 du courant) Les offres pour l'escompte de mercredi, 2 de janvier, doivent être faites également le 31 du courant. W. W. FRAZIER,

28 dec—3 caissier

AVIS—Les contribuables de la 3ème Municipalité, sont prévenus que tous les comptes arriérés pour la taxe de 1837, ont été remis à l'avocat de la Municipalité, qui commencera les poursuites dans les dix jours qui suivront le présent avis.

Ceux qui veulent éviter des frais, sont priés de passer au bureau de Mr E. M. Carrière, rue Royale No. 175. 28 dec—10

LE docteur Fortin a transporté son domicile au No. 178 rue Bourbon, entre Toulouse et St. Pierre.

28 dec—4

BRODEQUINS DE RUSSET—2,000 paires brodequins pour homme, Extra-Russet, à $12 la douzaine, 2,000 paires dito pour enfans de 1 à 5 $9. Aussi, un superbe Tilbury, avec impérial mouvant, fait de demande. J. SEWELL,

28 dec—6 61, rue de Chartres

VOITURES—Les soussignés ont reçu de New-York plusieurs voitures légères, convenables pour la cité; aussi, des barrouches légères de toutes sortes, et une variété de cabriolets convenables pour les planteurs, etc. à vendre par H. BEACH & Co.

28 dec No. 46 et 48, rue Royale.

CARMAN & McMAHON,

Marchands Commissionnaires.

Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. 17 dec

LES soussignés offrent à vendre à des prix modérés: 40000 cigares de la Havane; 10 barils de pois cassés pour purée; 100 sacs de sel, et toute espèce de conserves alimentaires nouvellement reçues.

20 déc. H. PALOC & DUFOUR.

H. & W. ANDERSON,

Nos. 83 & 81, rue Tchoupitoulas,

Importeurs directs de toutes descriptions de Vins, Eau-de-vie et liqueurs étrangères.

26 nov NELLE. ORLEANS.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES—Pour BOISSON, établissement de Vr. BULH pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment préparé, l'eau simple acidule gazeuse pour table l'eau magnésienne saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Soultz, de Barèges, de Cauterets et en général les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct—a

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON. Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans le département de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; des réclamations contre les patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis; des propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, ainsi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou des dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement, et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle. Orléans. 13 fév—1an

RECU par les derniers arrivages, et à vendre à la Librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste Anne.

Un grand assortiment de livres d'éducation et de littérature.

Livres de prières et de piété, reliure ordinaire, et un superbe assortiment de reliures riches pour étrennes.

Editions illustrées des saints évangiles, de l'imitation de Jesus-Christ et de quelques auteurs classiques.

Editions dites compactes et demi-compactes des auteurs contemporains.

Articles de dessin, boites de peintures fines, pastels, cadres et ivoires à miniatures, pinceaux, crayons, &c. &c.

Papier français de qualité supérieure, à lettres, à calquer, Joseph et à musique.

Etuis de mathématique, portefeuilles, souvenirs, &c.

Le sieur Lelièvre vient d'augmenter son cabinet de lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.

Il tient constamment un assortiment de graines de jardinage, garanties fraiches. 26 nov—3m

BRODEQUINS, BOTTES ET SOULIERS—23 caisses, actuellement en débarquement du navire Tarquin, et à vendre par FROST & CO.

29 dec 8, rue de la Douane.

BOIS D'ACAJOU—40 pièces et colonnes de lit, et 2 caisses placages, en magasin, et à vendre par CARMAN & McMAHON,

29 dec 41 et 43, rue Poydras.

WHISKEY—50 barils whiskey de froment, supérieur, à vendre par CARMAN & McMAHON,

29 dec 41 et 43, rue Poydras.

FARINE—300 barils farine fine et extrafine, en magasin, et à vendre par CARMAN & McMAHON,

29 dec 41 et 43, rue Poydras.

TABAC—120 caisses tabac à chiquer, qualité supérieure, marque ... CARMAN & McMAHON ...

PICKLES ... R & J ANDREWS ...

A LOUER.

A LOUER—Les deux étages du magasin situé rue de Chartres No. 38. S'adresser à E C GEORGET,

28 dec 76, rue de Chartres

A LOUER—La partie supérieure du magasin No. 26, rue St-Louis, position convenable pour y établir un comptoir. S'adresser à LEGENDRE & BERNIAUD,

27 dec 27, rue St-Louis.

MAGASIN EN DEMANDE—On a besoin d'un magasin dans le voisinage des rues Chartres, Royale, Bienville ou de la Douane. S'adresser à HARRISON, BRIGG & Co,

29 dec 1m 47, rue Royale.

A LOUER OU A VENDRE—La belle MAISON bâtie par Mr. David Olivier, occupée aujourd'hui par Mr. L. Caboche, pour son collège. Cette propriété convient à une grande famille; elle est située si près de la ville, le chemin pour y transporter est si beau, qu'elle peut convenir même à quelqu'un qui est appelé tous les jours à la ville pour ses affaires. Les conditions seront avantageuses.

S'adresser à Mr. L. Caboche, ou à Mr. E. Barbe, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, de midi à deux heures. 28 dec—19 3ps.

A LOUER—Les quatre Magasins maintenant en construction, rue de Chartres, près de la rue St. Louis, dans les bâtimens de la Banque. Possession en sera donnée le 1er. Janvier prochain. S'adresser à la Banque des Améliorations. 19 dec J. H. RABOTEAU, caissier.

MAISON DE RESIDENCE A LOUER.—Cette belle et agréable maison de résidence, située rue du Canal, No. 161, entre les rues Philippa et du Cirque, est maintenant à louer à des conditions libérales. On peut en donner possession le 1er janvier prochain. S'adresser sur les lieux.

21 dec—1

A LOUER—Un Magasin au rez-de-chaussée, situé dans l'Allée de la Bourse, entre Bienville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 dec

A LOUER—Une des maisons agréables construite en briques, à deux étages, située rue Melicerte, entre les rues de l'Annonciation et Constance, avec une cour en bon état, et carrelée en pierres plattes et briques, ayant une profondeur de 200 pieds, une écurie et hangard pour voiture, citernes, pompe, &c. Pour les conditions s'adresser à LAMBERT & AMELUNG,

21 nov 17, rue du Commerce.

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. De Johns, No 376, rue Royale. 19 nov

A LOUER—Un office dans la rue Gravier, encoignure de Bank Place, s'adresser à

13 nov H. C. CAMMACK & Co.

A LOUER—La maison de résidence, à trois étages, construite en brique, et deux cuisines à étages, située rue des Remparts, No. 12, entre les rues du Canal et de la Douane. Pour les conditions, s'adresser à C. M. Jones, ou à G. R. Stringer, No. 50, rue du Canal. 10 nov

LA société qui existait ci-devant en cette ville, sous la raison de James Reed & Co. a été dissoute depuis le 1er. du courant, époque limitée de la société. Les affaires de la société seront liquidées par l'un ou l'autre, et le nom de la société sera employé seulement à cet effet. JAMES REED

Nelle.-Orléans, le 3 dec. 1838. H. G. HEARTT.

3dec

LE soussigné continuera pour son compte et en son propre nom des affaires de commission.

H. G. HEARTT.

3 dec 1m 88, rue de la Commune.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre à des conditions avantageuses; 500 caisses thé poudre à canon et impérial; 30 caisses tabac manufacturé, 2 demi pipes eau de vie française; vin d'Oporto, de qualité supérieure en caisses; vin de sherry de do.

VAN WYCK & Co.

18 déc. 36, rue du Cam

CLAY & CLARK,

FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,

No 108, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 3 pouces.

Aux prix les plus modérés. 1er déc—6 m3ps

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE ET FLEURS, *D'importation directe.*

Garanties de la récolte de 1838.

A vendre par Wm. DINN,

A son nouvel établissement, No 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.

L'Assortiment consiste en graines de jardinage, de fleurs, &c. dans toutes leurs variétés, oignons et fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles de plus de 300 variétés, plantes de serre et d'orangerie, arbres fruitiers, grosseillers, framboisiers de diverses espèces, asperges, rhubarbe, tabac et autres, graines d'asperges, herbes de gazon et au parterre, oignons échalottes, pommes de terre, betteraves de Wurtzel et Margel Wurtzel et la manière de les cultiver, et d'un fabricant de sucre, mûriers blancs d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec la traité sur leur culture.

Il fournira aussi les marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets bien étiquetés, propres à leur détail et en boîtes de la valeur de $10 à $100, en pour douzaine, sur livre ou boisseau.—Les habitans trouveront chez lui des boîtes bien assorties de $3 à $50.—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et à des prix modérés.

Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, ...

UN teneur de livres en partie double, expérimenté, (30 ans est son âge) ayant une grande habitude des affaires commerciales et autres, désire être employé dans un comptoir, ou à une gestion, ou même à une surveillance de tout établissement quelconque. Il fournira tous les renseignemens qu'on pourra lui demander, et il s'offre à l'essai, sans rétribution, afin d'encourager les personnes qui voudront l'employer. S'adresser au bureau.

ENTREPOT DE SELLERIES

DE PHILADELPHIE,

No. 4, rue de la Vieille Levée.

JAMES MAGEE & Co ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, ... d'articles ... pour la vente en gros et en détail, pour de l'argent comptant, ou billets endossés ... convenables ...

Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné :

Selles espagnoles de formes variées,

Selles pour homme et femme, unies et piquées,

Brides, brides à monture et à martingale,

Porte-manteaux, en tapis et convenables pour le transport des médicamens,

Selles de demoiselles et d'enfans,

Harnais de voitures de toutes sortes,

Colliers, harnais et brides de toutes sortes,

Fouets de cabriolets et autres,

Malles de cuir en fer, de divers genres,

Harnais et brides en cuir,

Brides de courrier en maroquin, en peau de mouton, en cuir de cochon et en peau de chèvre.

Etriers, éperons et boucles. Charrues de Carey. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande.

1er déc—6m

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.

Nlle. Orléans, 1er. Décembre 1838.

LES actionnaires de cette institution voudront bien prendre avis que les versemens, d'après la cédule suivante, devront être payés, et ceux qui sont négligents de le faire au 1er. Novembre, paieront le montant avec les versemens dûs ce jour :

Ou $40 par action ont été payés $5 par action devront être payés le 1er. Déc. 1838.

$35 dito, $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.

$30 ... $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.

$25 ... $5 devront être payés le 1er. Nov. et $10 le 1er. janvier 1839.

1er déc C. HARROD, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle Orléans—Nouvelle Orléans le 14 novembre 1838.—Traites sur New York, à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime.

14 nov—1 JAMES H. CALDWELL, Président.

CONSULTATIONS MEDICALES—F. BARBELLE, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses et sur les maladies des enfants. Les personnes peu aisées recevront des consultations gratuites.

Consultation de 9 à 4 heures, rue Dauphine, No. 77.

17 dec—6m

AUX CULTIVATEURS DE COTON—Graines de coton jumelle—A ceux qui ont vu pousser cette graine et qui l'ont vue en maturité, il n'est pas nécessaire de leur en faire une description, mais nous dirons à ceux qui n'en ont pas vu les progrès, que cette graine est des plus avantageuses, et que sa prompte maturité la rend propre à être semée dans les prairies et terres basses. Dans les climats les plus au nord où se cultive le coton, cette graine est plus précoce de quatre mois que les autres. Les graines se groupent au nombre de 3 à 7 sur chaque tige, qui sont en grande quantité et ont ordinairement trois pouces de longueur, &c. La qualité de coton est supérieure dans la force de la soie et de la beauté.

Prix—$5 les deux pintes.

WOOD & SIMMONS,

13 déc 80, rue des Magasins.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.

Par ordre de la direction.

5 déc WM. FURST, secrétaire.

AVIS.

GEORGE BUCHANAN & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

No. 68, rue du Camp.

1er déc—10m.

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les transactions générales de la commission, sous la raison de GEORGE BUCHANAN & Co.

GEORGE BUCHANAN.

W. E. BUCHANAN.

1er déc—6m. 68, rue du Camp.

MULETS—Quatorze paires de superbes mulets du Kentucky, à vendre à terme ou à échanger pour du sucre.

29 dec STARKEY & WHITTINGHAM

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale.—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement. H. BEACH & Co

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—A une assemblée des directeurs, tenue le 3 du courant, il a été résolu que les actionnaires sont invités à payer 10 piastres par action le 6 janvier prochain ou avant.

Résolu que pour faciliter aux actionnaires le paiement de leurs souscriptions, et pour accélérer les travaux de la compagnie, les actionnaires seront autorisés à donner leurs billets pour le montant total de leurs actions à l'ordre du président de la compagnie, datés du 3 décembre 1838, et payables à 6, 12, 18 et 24 mois avec six pour cent d'intérêts.

Nouvelle Orléans, le 4 décembre 1838.

Par ordre de la direction.

5 déc—30,1ps WM. FURST, secrétaire.

EGARES OU PERDUS—1o Un billet de la somme de deux mille huit cents piastres daté du vingt-six avril mil huit cent trente-sept, payable à deux ans de date, souscrit par veuve Planeol, à l'ordre de Messrs. Platet frères, et endossé par eux. Le paiement de ce billet a été arrêté, et le public est prévenu de ne pas le négocier parce qu'il fait partie des biens délaissés par feu Jean Davenport, et a été compris dans l'inventaire.

2o Un billet de la somme de quatre mille cinq cent dix-sept piastres cinquante cents, daté du vingt-un juillet mil huit cent trente-cinq, souscrit par Mr. François Hypolite Petitpain, à l'ordre de Mr. P. J. Tricou, qui l'a endossé, payable à trois ans de date et ...

... par personne ... à ... Louis. ...

TIN PLATE—1,500 boxes in store and for sale by COIT & Co, 20 Customhouse st

CABOTAGE.

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA.—Le brick O. E. RAYMOND, classé A1, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Pool, étant tous les jours attendu, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,

21 dec 24, rue Poydras

POUR BALTIMORE—Le Brick ISAAC FRANKLIN, classé A 1, capitaine Smith, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co,

24 dec 88, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick du voilier, MARY KIMBALL, cap. Wooster, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 100 barils de légers, ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,

18 déc 22, rue Bienville.

POUR LA MOBILE—La goëlette ATLANTIC, capitaine Peterson, reçoit en ce moment son fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bassin du nouveau canal, ou à WALKER, KNIGHT & Co.

19 dec 26, Nouvelle Levée.

POUR CHARLESTON.—Premier Bâtiment.—La goélette ONTARIO, de première classe, capitaine Allen, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,

65, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Passage seulement—Le brick COCHICO, classé A 1, capitaine Crosby, ayant son chargement engagé, peut agréablement loger 5 ou 6 passagers. S'adresser à GEORGE BEDFORD,

24 dec 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Passage seulement—Le brick CATHERINE, capitaine Vosper, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira aussitôt que possible. Il peut commodément loger 5 ou 6 passagers. S'adresser à GEORGE BEDFORD,

24 dec 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick classé A 1 GEORGES, capitaine Snow, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à G BEDFORD,

8 dec 22, rue Bienville.

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA.—Le brick fin voilier ENERGY, classé A 1, capt. Shannon, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Ste. Marie, ou à KIDDER & HEAD,

14 dec 24, rue Poydras.

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 500 barils, prendra du fret pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & CO.

27 nov. 97, rue Toulouse.

PORTS ETRANGERS.

POUR GALVESTON, —Texas—Mardi, le premier janvier 1839, à 10 heures du matin.—Le navire à vapeur COLUMBIA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine John Wade, partira comme il est ci-dessus mentionné. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, pour 200 passagers et 100 passagers de pont, s'adresser à bord ou à JAMES REED,

88, rue de la Commune.

On ne prend en paiement du fret et du passage, que les billets des banques de la Nouvelle Orléans.

On ne recevra aucun fret le jour du départ. 27 dec

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier VAILLANT, classé A 1, capitaine Bienvenu, ayant un chargement entier engagé, partira immédiatement pour le port susdit. Pour passage seulement, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,

22 dec 65, rue de la Commune.

Premier bâtiment—POUR MATAGORDA—Le brick EMELINE, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Heath, ayant les 2/3 de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,

20 déc 65, rue de la Commune.

POUR VERA-CRUZ—Le navire ELIZA, ayant besoin de quelques tonneaux de fret, partira sous peu, et prendra quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à H. PALOC & DUFOUR.

POUR LA HAVANE—Le navire LAGRANGE, classé A 1, capitaine Marshall, partira très prochainement. Pour fret de 100 barils de légers, ou passage, s'adresser à R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick espagnol EMILIO, bien connu, capitaine Sust, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

17 dec

POUR LA HAVANE—La goëlette GHIRA, fine voilière et de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,

17 dec 24, rue Poydras.

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf VILLE DE BORDEAUX, partira pour ledit port. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à H. PALOC & DUFOUR.

4 déc

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, MOHAWK, classé A 1, capitaine Thing, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour les conditions, s'adresser à L. H GALE,

6 déc 93, rue de la Commune

DEMANDE—On a besoin de deux bricks de la capacité d'environ 3 à 300 boucauts sucre, pour expédier dans un port du Nord. S'adresser à L. H GALE,

23 dec 93, rue de la Commune

CLAY & CLARK

PLOMBIERS DE MAISON ET DE NAVIRE

No. 108, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.

Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.

Plomb roulé au cylindre, tuyaux &c.

Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 1er dec—6m3ps

BAZAR PARISIEN—Encoignure Royale et Dumaine.—Normandin et Bazand ont l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs, qu'ils viennent de recevoir de Paris un très grand assortiment d'objets d'étrennes, tels que : Nécessaires de voyage, souvenirs, portefeuilles, lorgnettes, éventails, boîtes à ouvrage, nécessaires à ouvrage; nécessaires à musique, cave à liqueurs, cravaches, ... boites en carton de toutes espèces, cannes, parapluies, cravates, &c.

Ils ont également dans le premier choix, les objets de toilettes suivants: Bas de soie, chaussettes, gants, dentelles, cravates, cols, chapeaux, casquettes d'enfants; chemises de coton et autres; coutellerie fine, garnitures de robes, chaussures de toutes guirlandes, garnitures de robes, ...

Les susdits espèrent par les soins qu'ils ont mis aux choix des différents objets ci-dessus désignés, justifier la réputation dont jouit leur maison.

Ils ont aussi pour vendre en gros 600 douzaines de pommades assorties, 480 de crême de Perse, 1000 de extrait d'odeurs, 1000 de Eau de Cologne différents marques et 50 savons assortis. Toutes ces marchandises sont nouvellement arrivées et le nom de la maison Monpelas en garantit la qualité. 19 déc—10

AVIS—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de goût et sont disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On y peut avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table. Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.

RECEMMENT reçu au No. 17, rue de la Commune, par le navire Mars, de Greenock, des charrues en fer manufacturées en Ecosse, rateaux, bêches, charrues doubles et autres instrumens aratoires d'un nouveau genre. Les cultivateurs et autres sont priés de venir examiner, demain, ces divers instrumens, qui sont entièrement nouveaux pour le pays, il économise le temps et sont d'une grande utilité.

Graines de Jardinage et de fleurs de toutes descriptions et de première qualité, importées directement, et à vendre par 23 nov W. DINN.

LES soussignés ont formé une maison de commission sous la raison, conduite de commerce Blanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans actuellement résidant à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.

THEODORE BAILLY BLANCHARD,

JACQUES HENRY EIMER.

6 nov 26, rue Bienville

BRULE & LESSEPS—Imprimeurs, Libraires, Relieurs, Marchands Papetiers, &c. d'Objets de Bureaux, encoignure des rues de Chartres et Conti.

Au moment de la reprise des affaires, viennent de recevoir un nouvel assortiment de livres pratiques, et les informent qu'ils sont prêts à exécuter tous ordres d'impressions, tels que,

Circulaires, pamphlets, billets à ordre, lettres de change, cartes d'adresse et de visite, affiches, catalogues, blancs pour notaires, &c. ainsi que la reliure et réglure de tous les livres de bureaux, de bureaux publics et de commerce.

Ils ont reçu par les derniers arrivages, des envois de Regnault:

Plumes de Perry, (double patente extra-fine points de Gillott (métalliques et de rapport)

De Ash—(anglais et fines).

Encre de Perry et autres.

Encre perfectionnée bleue et violette, de Guyot

Encre rouge et carmin de Guyot.

Plumes de cygne, d'oie et de corbeaux.

Cire et pains à cacheter de Londres, ces derniers en boîtes de ferblanc de 1, 2, et 4 de livre.

Papiers de toutes dimensions.

Papiers pour plans et à dessiner.

Cartes blanches, surface d'ivoire et émaillées, cartes coloriées et glacées.

Cartes à jouer.

Ils tiennent aussi—des blancs de Douane, tarif des Etats-Unis, &c.

Ils saisissent cette occasion, pour prévenir Messieurs les médecins et avocats qu'ils ont en mains quelques livres de lois et de médecine et qu'à l'avenir ils en recevront constamment. 19 oct

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel Liverpool et de Leigh, Peach Mountain de première qualité, passé ou criblé, en boucauts, à l'usage des familles, ou en grenier par baril qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux prix modérés.

Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville seront exécutés immédiatement exécutés.

23 sept—6m R & A SOULIE.

Mairie de la Nouvelle Orléans

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle Orléans, avis est donné que les marchandises et autres effets sur le quai quelconque qui sont mentionnés dans les règlements publics sur le wharfinger, et qui seront restés plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 8 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai D. PRIEUR, maire.

LA société sous la raison Vargne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elysées encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleurs ouvriers de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours garantis frais et pourront être expédiés à New-York ; chaque baril sera marqué du nom ... de la Nouvelle Bourse, rue Canal No. 119, ils tiendront ... pour le jardinier et chaux ...

J. N. DE POUILLY, J. DEPOUILLY & Co.

... DEPOUILLY & DEPOUILLY.

SACS EN TOILE—50 paquets, à vendre par

31 dec R. & J. ANDREWS, 38, Gravier.

POUR L'INTERIEUR.

POUR LOUISVILLE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES—Le superbe bateau à vapeur GEO. COLLIER, fin marcheur, et à chambre haute, capt. Taylor, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans le courant de la semaine prochaine. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN,

29 dec 63, rue Gravier.

PAQUEBOT REGULIER.—Pour Bayou Sara, Plaquemine, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Chauvigné, ayant été inspecté et classé A. 1., fera ses voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures du matin, et de Bayou Sara tous les samedis à la même heure.—Pour fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à GOURDAIN & BENIT,

13, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bennett, fera ses voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être entièrement réparé, on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme il a de la place pour recevoir du fret et des passagers, pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHER,

28 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mercredis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers ; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,

3 déc 29, rue St. Louis

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle Orléans et la Mobile—Le steamer ISABELLA capitaine Chs Walker, ayant éprouvé des réparations générales, reprendra ses voyages réguliers comme il est ci-dessous mentionné; il commencera samedi prochain 21 du courant, et partira du bout du chemin de fer Pontchartrain après l'arrivée des chars de midi. A son retour, il partira de la Mobile tous les mercredis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ... WALKER KNIGHT & Co,

16 oct 26, Nouvelle Levée.

PAQUEBOT REGULIER.

Pour Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.

Le steamer MARINER, capitaine J S Noland, fera ses voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans, tous les samedis, à 10 heures du matin et de Bâton-Rouge tous les mardis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ROBINSON & SEWALL,

5 oct 44, rue du Camp.

Paquebot entre la N-Orléans et Bayou Sara.—Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle. Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre de fret lundi après-midi jusqu'à l'heure de son départ. Jours de départ : tous les Mercredis, à 10 heures du matin, et de Bayou Sara tous les samedis à la même heure précise. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SMITH & VOORHEES,

38, rue du Camp.

N. B. Le Huntsville a été inspecté et classé A. 1. au bureau de l'assurance. 2 oct

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Atakapas ou les Opélousas.

Le steamer GALENIAN, ayant de très bons emménagements partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemine, tous les Lundis à midi précis, et arrivera pour partir pour les Opélousas tous les mardis au matin. Les personnes ... qui désirent se rendre ... s'adresser à M. L. Orillion ...

4 sep FOLLAIN, BELLOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Lacour, fera ses voyages ci-dessus mentionnés, ... Il partira de la Nouvelle Orléans tous les lundis à 10 heures du matin et de Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure.

23 avril J. B. COLLA, Agent

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout construit depuis deux ans, et ... S'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,

A VENDRE—Le steamboat ...

... GREGORY BYRNE & Co. MANSEL WHITE & Co.

POUR LA MOBILE—Le steamer GIRAFFE, ... régulier, ...

P. S. Toutes ...

LIGNES DE PAQUEBOTS.

Ligne de paquebots ... et Co. entre Boston et la Nlle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été ... pour faire les voyages ... sont tous d'un ... convenable, et construits ... pour satisfaire les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants :

Chicopee	418 tonneaux	capitaine	Loring.
Carolina	400	"	Hall.
Charlestown	325	"	Eldridge.
Columbiana	325	"	Barker.
Convention	...	"	Harding.

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience; ils ont de superbes emménagements, ...

... JOHN A MERRITT,

... rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises qui sont consignées à MM. A. C. Lombard & Co à Boston. 3 nov—a

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se compose des navires ... qui ont été construits ... pour faire ...

Navire BRAHAN,	Capitaine Minor,	
Barque MARY ...,	"	Nickerson,
" HADLEY,	"	Stevens,
" SOLOMON SALTUS,	"	Latham,
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtimens sont de première classe et sont des ... de beaux emménagements pour passagers ... Baltimore pour y charger et décharger. Ils donnent ... avances sur ... James ... rivière James ... Clark & Hellings, agens ...

Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,

12 oct—a 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

[Nouvelle Ligne.]

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS à partir du Salon, chargés ou non.

Navire Orléans,	capt. S. Sears,	650 tons	27 Nov
Navire Alabamian,	capt. C. G. Bush,	474 tons	11 Dec
Navire Arkansas,	capt. W. C. Dennis,	437	15 Dec
Navire Saratoga,	capt W Hathaway,	542 tons	8 Jan
Navire Nashville,	capt D Jackson,	540	8 Jan
Navire Kentucky,	capt J Bunker,	620	5 Fev

Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, ...

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience ; les bâtimens seront toujours remorqués sur le Mississipi. Ils ont de superbes emménagements, ... Pour fret ou passage, s'adresser à E. D. AMES,

... rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des coulages, bris de verreries, ...

DROGUES ET MEDECINES—J. B. Prévost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues et médecines. Il reçoit en ce moment un grand envoi de drogues fraîches et véritables, qu'il vendra à des prix libéraux. Il prie les pharmaciens de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négociants et habitans, qui ont besoin de ... sur les lieux ... tenant à ce genre d'affaires. Son approvisionnement sera complété sous peu, et dans quelques semaines il répondra aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés aux négociants seront promptement exécutés. No. 20, rue du Camp, Nouvelle Orléans.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Duparron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No 150, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continue à poser, ... arracher les dents ...

N. B. Le Docteur Duparron voulant faciliter à tout le monde les moyens d'obtenir ... 3 oct

50,000 SANGSUES—Reçues ... rue Ville de Paris et autres, ... à vendre à 6¼, 12½ et 25 cts du détail, au Quartier, No. 25, entre Condé et la Levée. 14 nov—1ap

SATINET—Une ... reçu par le Dennis ... de Boston, ... KIDDER & HEAD,

18 déc 24, rue Poydras.

VINAIGRE—100 barils vinaigre en débarquement du ... à vendre par J. C. BAGNIOT.

AVIS—Le ... ROBINSON ... 44, Camp.